



CIRCULAIRE DE RENTREE 2017/2018

COLLEGE ST JEAN

Chers parents et élèves,

Le déménagement de l'école au sein du collège est effectif pour cette rentrée 2017. Tous les élèves seront désormais sur le même site ce qui apportera à la fois contraintes et confort supplémentaires. Ainsi, nos collégiens seront contraints à poursuivre leurs efforts pour se déplacer calmement mais en échange ils pourront profiter en toute quiétude d'une nouvelle grande salle polyvalente chauffée !!

Par ailleurs, je voulais remercier les parents de l'Apel pour la réussite de la fête de Saint Jean ainsi que les enseignants et élèves pour la qualité de leur spectacle.

Nous accueillerons à la rentrée quatre nouveaux enseignants : deux en mathématiques, un en arts plastiques et un en SVT. Enfin, je vous informe du départ de la Paroisse du Père Sébastien.

Retrouvez des informations sur le site, en attendant je vous souhaite un bel été,

M. Meunier, Chef d'Etablissement.

DATE DE RENTREE DES ELEVES :

► **Lundi 4 septembre à 8 h 30** : rentrée des élèves de **6es**.

► **Mardi 5 septembre à 8 h 30** : rentrée des élèves de **5es - 4es - 3es**.

LUNDI 4 SEPTEMBRE : 6es seulement

8 h 30 – 10 h 00 : Accueil des élèves, appel et constitution des classes.

Montée des élèves dans les classes pour déposer les cartables, puis élèves et parents se rendent en salle d'étude pour la présentation de l'équipe et de l'APEL.

10 h 00 – 10 h 30 : Collation offerte aux familles par l'APEL. Départ des parents.

10 h 30 – 12 h 20 : Accueil dans les classes par les Professeurs Principaux.

12 h 20 – 13 h 20 : Repas

13 H 20 : Début des cours.

MARDI 5 SEPTEMBRE : 5es – 4es – 3es

8 h 30 – 10 h 15 : Appel et constitution des classes, prise en charge de la classe par les Professeurs Principaux, distribution des emplois du temps et mise en route de l'année.

A partir de 10 h 15 : Début des cours selon l'emploi du temps.

HORAIRES :

Le Collège ouvre à 8 h le matin et ferme à 17 h le soir. La sonnerie pour se mettre en rang est à 8 h 25 le matin et à 13 h 20 l'après-midi. Les élèves doivent arriver au plus tard à 8 h 25 et à 13 h 15 l'après-midi s'ils sont externes.

Accès au Collège :

Tous les élèves doivent entrer et sortir par le portail de la rue de la Maladière. Le stationnement des 2 roues est à côté du gymnase (rue de la Maladière). L'établissement décline toutes responsabilités sur les engins qui y stationnent (en termes de vol ou de dégradation). Le portail « côté église » est réservé au secrétariat, aux enseignants et à l'école.

ABSENCES :

Elles doivent être signalées à la « Vie scolaire » au début de chaque demi-journée, avant 9 h le matin et avant 13 h 30 l'après-midi au 07 83 68 34 50 par SMS ou répondeur. **Les demi-pensionnaires ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement entre 8 h 25 et 17 h** (jusqu'à la montée dans le car). Chaque absence doit être justifiée sur le carnet de correspondance. En cas d'absence d'un professeur ou de dispense d'éducation physique, les élèves sont accueillis en salle d'étude ou au CDI. L'élève absent est responsable de rattraper ses cours. Il devra s'adresser aux délégués de sa classe, qui, selon leurs possibilités les lui photocopieront.

MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont remis neufs ou en bon état à chaque élève le jour de la rentrée. Les livres sont mis gratuitement à leur disposition. Ils doivent être couverts avec du papier plastifié et traités avec soin. Ils seront rendus à la fin de l'année. **Tout livre détérioré ou perdu sera remplacé et facturé au prix du NEUF.**

RESTAURATION :

Pour les demi-pensionnaires 4 ou 5 jours : les repas seront facturés en septembre (payable en 10 fois) pour la totalité de l'année scolaire, déduction faite des vacances, jours fériés. Les autres absences seront comptabilisées en fin d'année scolaire et portées en avoir sur votre compte.

Un document vous sera remis le 1^{er} jour sur lequel vous ferez votre choix entre le régime DP5 (avec mercredi) et DP4 (sans mercredi).

Les élèves externes achètent leur repas au secrétariat au fur et à mesure de leurs besoins.

Le régime est choisi pour l'année. Les familles doivent nous informer du changement de régime par écrit (déménagement, changement de situation familiale).

SECRETARIAT :

Horaires d'ouverture : lundi – mardi – jeudi – vendredi : de 8 h à 12 h - mercredi : de 8 h à 11 h 30.

Afin que nos fichiers soient actualisés, il est **indispensable** de nous informer de tout changement : situation familiale, adresse, téléphone, mail, etc... Tout au long de l'année, les différentes informations sont communiquées **à travers le carnet de correspondance** qui doit être signé à chaque information. **Le secrétariat est fermé du 13 juillet au 23 août 2017 inclus.** Les familles pourront venir anticiper l'achat des repas à partir du 28 août.

ASSURANCE :

Tout élève doit être couvert par une **assurance scolaire Responsabilité Civile individuelle-accidents.**

Vous devez nous faire parvenir une attestation d'assurance **le jour de la rentrée.**

A noter : Nous ne proposons plus la Mutuelle ST CHRISTOPHE.

APEL / association des parents d'élèves : apelsaintjeanpelussin@gmail.com

Rendez-vous de la prochaine assemblée générale : **le vendredi 6 octobre 2017 à 19 h 30** en salle d'étude du collège. **Sauf avis contraire de votre part, signifié par écrit avant le 1^{er} septembre 2017, la cotisation annuelle de l'APEL par famille sera notifiée sur votre facture. (Environ 22€)**

Date de stage 3^e : du Lundi 29 janvier au vendredi 2 février 2018. Cherchez dès à présent pendant les vacances...

VACANCES SCOLAIRES 2017/2018 :

<u>Toussaint</u>	du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre au matin
<u>Noël</u>	du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin
<u>Hiver</u>	du vendredi 9 février après la classe au lundi 26 février au matin
<u>Printemps</u>	du vendredi 6 avril après la classe au lundi 23 avril au matin
<u>Pont de l'Ascension</u>	du mercredi 9 mai après la classe au lundi 14 mai au matin
<u>Pentecôte</u>	du vendredi 18 mai après la classe au mardi 22 mai au matin
<u>Eté</u>	vendredi 22 juin après la classe. (à confirmer)

Le jour de la rentrée, chaque élève devra remettre au professeur principal de sa classe :

- **3 enveloppes timbrées** libellées à l'adresse du représentant légal pour l'envoi des bulletins de notes. En cas de séparation des parents, et si vous le désirez, merci de nous fournir 2 « jeux » d'enveloppes timbrées.
- **3 photos d'identité récentes** avec nom et prénom au verso **pour les 6es et 2** pour les autres classes.
- **l'attestation d'assurance scolaire.**

FOURNITURES SCOLAIRES : La liste est à consulter sur www.scoleo.fr : « Je suis une famille » - « Opération Fournitures Scolaires ». Retrouvez-la aussi sur le site : www.ensemble-scolaire-saint-jean.com. « **circulaires** »

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour s'inscrire, allez sur le site de votre conseil Départemental, rubrique : Transport scolaire.

REGLEMENT :

Nous vous rappelons l'interdiction d'utiliser le téléphone portable au sein de l'établissement (motif d'exclusion). De même, nous insistons sur le fait de ne pas diffuser sur le net des images ou des films pris pendant le temps scolaire. Nous demandons en tout état de cause de veiller au respect du droit à l'image afin d'anticiper les phénomènes de cyber-harcèlement.